



Gouvernance APE Ecole Virtuelle Ensembles à Distance

Conseil d'administration (C.A.)

Composition: Les membres du conseil d'administration sont élus par les membres votants

- Membres votants : parents ou tuteurs d'enfants inscrits à l'école
- Membres non votants : membres de la communauté (par exemple : secteur préscolaire, enseignants, association francophone communautaire, etc.)

Fonction:

- S'acquitter de la gestion quotidienne de l'association
- Soumettre des recommandations à l'Assemblée des membres

Mandat

- S'assurer que les décisions respectent la vision, la mission, le mandat, les valeurs et les buts stratégiques de l'association
- Assurer la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée des membres
- Contrôler les revenus et les dépenses selon les procédures établies
- S'assurer que l'association reste en règle avec les lois la régissant
- Adopter les statuts et règlements de l'association
- Adopter le plan d'action et le budget annuel
- Adopter les politiques régissant le fonctionnement de l'association

Rôles au Conseil d'Administration:

Président ou présidente

La personne qui occupe ce poste exerce deux rôles principaux :

1. Rôle de facilitateur ou facilitatrice : gère les rencontres de l'association de parents; aide l'association à être plus efficace et les membres à travailler en équipe; s'assure que les dossiers reçoivent un suivi approprié
2. Rôle de porte-parole : représente les intérêts des parents et agit à titre de porte-parole auprès des instances concernées

Ses principales responsabilités sont :

- Préparer l'ordre du jour des rencontres de l'association
- Présider les rencontres : veiller à ce que les réunions se déroulent dans un climat d'ordre et de respect, selon des règles de conduite et de discussion connues et acceptées de tous



- Signer les procès-verbaux
- Assurer la circulation de l'information
- Déléguer les tâches et s'assurer que les suivis nécessaires seront apportés
- Favoriser la participation de tous à la prise de décision
- Coordonner les activités de l'association
- Soutenir le fonctionnement des sous-comités
- Assurer l'orientation et la formation des nouveaux membres du conseil d'administration
- Contrôler les rapports financiers
- Représenter l'association auprès des différents partenaires en éducation

Vice-président ou vice-présidente

C'est la personne désignée pour prendre la direction de l'association en l'absence du président ou de la présidente. Il est souhaitable qu'elle ne se limite pas à ce rôle de substitut. L'efficacité du travail demande un bon partage des tâches entre présidence et vice-présidence.

Ses principales responsabilités sont :

- Collaborer avec le président ou la présidente et alléger ses tâches
- Assumer les fonctions du président ou de la présidente en son absence
- Au besoin, être responsable des sous-comités de travail

Trésorier ou trésorière

Cette personne administre les fonds de l'association de parents. Elle est responsable de tous les aspects financiers.

Ses principales responsabilités sont :

- Tenir à jour la comptabilité
- Informer les membres sur l'état des revenus et des dépenses lors des rencontres de l'association
- S'assurer du respect des procédures comptables de l'association
- Préparer les prévisions budgétaires

Secrétaire

Cette personne est le bras droit du président ou de la présidente.

Ses principales responsabilités sont :

- Rédiger et distribuer aux membres les convocations et l'ordre du jour des rencontres
- Rédiger les procès-verbaux des rencontres de l'association
- Signer les procès-verbaux
- Conserver les documents officiels de l'association et toute autre documentation pertinente (statuts et règlements, procès-verbaux, correspondance, etc.)
- Rédiger la correspondance et les documents officiels



Conseil scolaire
francophone de la
Colombie-Britannique



ÉCOLE VIRTUELLE
J'apprends en français

Conseillers ou conseillères

Les conseillers et conseillères ajoutent de la valeur au conseil d'administration en participant aux prises de décisions. Ils peuvent également être responsables d'un dossier particulier.

Leurs principales responsabilités sont :

- Participer aux discussions du conseil et, le cas échéant, formuler des recommandations
- Être responsables de certaines tâches ou de dossiers spécifiques
- Présider, le cas échéant, un sous-comité de travail